

La connaissance du travail dans l'économie sociale : Progrès et zones d'ombre

Lionel Prouteau, Université de Nantes

Bonjour. J'interviendrai sur les progrès et limites de la connaissance, non pas seulement de l'emploi dans l'ESS, mais du travail, qui est un concept plus large car les normes adoptées par les statisticiens du travail sous l'égide du Bureau international du travail conduisent à distinguer différentes formes de travail. De mémoire, il en existe quatre.

En ce qui concerne l'économie sociale, deux formes de travail sont plus particulièrement objet d'intérêt, l'emploi compris comme un travail rémunéré, en l'occurrence un travail salarié, et le travail bénévole qui, par définition, n'est pas rémunéré.

Il existe d'autres ressources en main-d'œuvre sur lesquelles nous reviendrons en conclusion, mais je me concentrerai sur ces deux formes : l'emploi et le travail bénévole.

Les carences de l'information statistique en matière de connaissance du travail dans l'économie sociale et plus particulièrement dans les associations ont été largement soulignées, notamment dans l'enceinte de l'ADDES, dans les années 80 et 90. Nombreuses sont les références sur le sujet que je ne vous infligerai pas ici oralement mais que vous pouvez trouver sans peine. Comparativement à la situation qui prévalait alors, il est incontestable que celle que l'on connaît aujourd'hui a évolué et ce, dans un sens favorable.

Des progrès ont été réalisés, mais ces progrès dans la connaissance du travail en ESS sont inégaux. Ils sont réels dans le domaine de l'emploi salarié, beaucoup plus discutables, en tout cas beaucoup plus insatisfaisants, dans le domaine du travail bénévole.

Dans le domaine de l'emploi salarié, j'éviterai de répéter (ou de m'appesantir sur) ce qui a déjà été dit ce matin, mais les progrès incontestables sont dus à la conjonction de plusieurs facteurs. Il me semble, peut-être me contredirez-vous, qu'il faut trouver les facteurs les plus importants du côté de la demande de chiffres plutôt que du côté de l'offre de chiffres. En effet, la statistique publique disposait depuis déjà longtemps d'instruments d'observations susceptibles de fournir des données sur l'emploi salarié dans l'économie sociale. Or, ce n'est

que depuis la deuxième moitié des années 2000, comme cela a été rappelé ce matin, que des statistiques de ce type sont régulièrement publiées sur le portail Internet de l'INSEE.

Cela ne veut pas dire que le facteur « offre de chiffres » n'a compté pour rien dans ces progrès de la connaissance de l'emploi dans l'ESS. L'amélioration des instruments de mesure a évidemment joué un rôle. Parmi ces instruments, il faut bien évidemment citer les DADS, dont il a été question ce matin, qui sont des fichiers administratifs que tous les employeurs doivent remplir et qui sont centralisés par l'INSEE. Dans les années 90, déjà, notre ami Philippe Kaminski ici présent avait montré tout l'intérêt que l'on pouvait tirer des DADS pour la connaissance de l'emploi salarié dans l'économie sociale. Pourtant, il a fallu attendre la fin des années 2000 pour que ces DADS alimentent, avec d'autres sources d'information, le dispositif CLAP et permettent la publication régulière de statistiques sur le sujet.

C'est donc que d'autres facteurs ont joué, des facteurs qu'il faut trouver du côté de la « demande ». La demande de chiffres relatifs à l'économie sociale, qui a été exprimée par l'ADDES dès son origine, est montée en puissance sous l'effet de l'intérêt croissant des différentes familles de l'ESS pour cette production de données statistiques, car elles ont vu dans la mesure de l'emploi qu'elles mobilisent un facteur de reconnaissance de leur rôle en tant qu'acteurs économiques. La demande des pouvoirs publics, notamment locaux, s'est aussi faite plus insistante, car ils ont été conduits à considérer cet emploi de proximité comme un vecteur de développement local non négligeable. Les facteurs de demande ont donc été essentiels mais, pour mesurer l'emploi dans l'économie sociale, encore fallait-il s'entendre sur le champ du secteur.

De ce point de vue, la définition, dans la deuxième moitié des années 2000, d'un périmètre de l'économie sociale par l'INSEE, en lien avec l'ex-DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale) et le CNCRES allait également constituer une condition de la production de statistiques sur l'emploi dans le secteur.

Les marges du champ ainsi défini peuvent être discutées, on l'a évoqué ce matin à propos des coopératives. Ce champ devra être reconsidéré quelque peu avec la récente loi sur l'ESS et l'extension de son périmètre à des sociétés commerciales sous réserve qu'elles remplissent certaines conditions. Quoi qu'il en soit, tous ces facteurs ont favorisé cette amélioration de la connaissance chiffrée de l'emploi en ESS.

Ces chiffres ne demandent qu'à être exploités. L'INSEE peut le faire, mais il n'est pas nécessaire d'attendre que l'INSEE le fasse pour s'approprier ces données. Le monde de la recherche a son rôle à jouer. Je citerai un seul exemple. Les statistiques sur l'emploi publiées par l'INSEE, non seulement en ce qui concerne l'économie sociale mais plus généralement pour l'ensemble de l'économie, sont produites à partir des « vrais emplois » c'est-à-dire, dans le langage des DADS, des « postes non annexes ». Je vous fais grâce de la définition de ces postes non annexes mais ce choix conduit à occulter les emplois très ponctuels qu'Ann Chadeau et Jean-Charles Villard appelaient, dans les années 1980, les « miettes d'emploi », particulièrement nombreuses dans les associations. Rien aujourd'hui n'empêche les chercheurs d'étudier cet emploi occasionnel en se concentrant sur les postes des DADS que

l'INSEE définit comme des « postes annexes », lesquels sont exclus des statistiques traditionnelles sur l'emploi.

Reconnaître qu'il y a eu des progrès dans la connaissance de l'emploi salarié ne signifie pas que les données existantes sont entièrement satisfaisantes. Ce matin, il a été question d'un certain nombre de limites dans ces données. Par exemple certains codes d'activité présentent une grande opacité, notamment le fameux 9499Z dont il a été question. Je n'y reviens pas.

L'emploi aidé gagnerait à être mieux documenté et la distinction dans le domaine de l'insertion entre salariés en insertion et salariés permanents des structures d'insertion devrait pouvoir être faite, ce qui n'est pas le cas actuellement dans les DADS.

Des améliorations restent donc à apporter, mais l'existant n'est pas négligeable. Néanmoins, les progrès les plus importants à opérer à mes yeux en matière de connaissance de l'emploi salarié concernent désormais la qualité de cet emploi. Il a été dit ce matin, à juste titre, que compter pour compter avait déjà largement été fait. Cette étape indispensable est maintenant quasiment derrière nous. Maintenant, il reste à qualifier les emplois et les relations d'emplois dans l'économie sociale.

Sur ce sujet de la qualité de l'emploi, mon voisin Mathieu Narcy et ma voisine Brigitte Lesot interviendront. C'est une question sur laquelle la statistique publique peut également être sollicitée, à travers les Enquêtes Emploi, les enquêtes DARES sur les conditions de travail, même si la taille des échantillons limite les capacités d'investigation. Cette taille est en effet trop restreinte pour des études fines, notamment par domaine d'activité. Il y a toutefois matière à travailler sur cette question importante de la qualité de l'emploi dans l'ESS, et cette voie a été ouverte en particulier par plusieurs chercheurs, en particulier l'équipe du LEST d'Aix-Marseille au sein de laquelle tu es particulièrement active, Nadine.

En matière de connaissance du travail bénévole, il faut être franc, les progrès ont été beaucoup plus limités et nous restons encore largement sur notre faim. La raison tient probablement au fait que, contrairement à l'emploi salarié, les instruments de mesure ne préexistaient pas à la demande. Il n'existait pas de DADS sur le bénévolat ! Il faut donc construire les instruments pour répondre à la demande, et c'est là que le bât blesse.

Quels sont les instruments envisageables pour mieux connaître le bénévolat ? Ils sont de deux types. Il peut s'agir d'enquêtes auprès des ménages ou d'enquêtes auprès des associations. Auprès des ménages, la référence a été et reste encore l'enquête « Vie Associative » 2002 de l'INSEE. Il y a bien eu une enquête postérieure conduite par la DREES et l'institut de sondage BVA, en 2010, mais elle a été nettement moins riche.

S'agissant des enquêtes auprès des associations, pendant longtemps, il n'y avait que les enquêtes du CNRS-CES de Viviane Tchernonog. Aurélien d'Isanto nous a présenté ce matin cette initiative très intéressante qu'est l'enquête « Associations 2014 », la première du genre menée par l'INSEE. Elle va nous permettre de mesurer le volume du bénévolat, voire de le valoriser monétairement.

Alors, que demander de plus ? Pourquoi dire que la connaissance du bénévolat reste très insatisfaisante ? En fait, le principal problème vient aujourd'hui de l'absence d'enquêtes auprès des ménages qui pourraient être comparées à celle de 2002 réalisée par l'INSEE.

Les enquêtes auprès des associations sont indispensables pour connaître le bénévolat, mais les enquêtes auprès des ménages le sont tout autant pour plusieurs raisons que je n'ai pas le temps de développer. J'en signalerai toutefois deux d'entre elles.

D'abord, les biais auxquels ces deux types d'enquête sont exposés ne sont pas les mêmes. Confronter leurs résultats peut donc être une très bonne chose. Aurélien d'Isanto disait ce matin que l'enquête « Associations 2014 » montrait qu'il y avait des associations sans bénévoles. Cela peut au moins partiellement s'expliquer par le fait qu'un certain nombre d'associations n'intègrent pas spontanément les membres de leur conseil d'administration parmi leurs bénévoles, comme le remarquait déjà Sybille Mertens en Belgique il y a plusieurs années. On peut d'ailleurs les comprendre puisque le guide « Lamy Associations » déconseille la prise en compte de ces administrateurs pour la valorisation du bénévolat mobilisé. L'enquête auprès des ménages présente également des risques de biais, mais ce ne sont pas nécessairement les mêmes.

Ensuite, les enquêtes auprès des associations et celles auprès des ménages ne donnent pas forcément le même type d'information. Une enquête auprès des associations nous donnera le nombre d'heures de bénévolat, à condition que les associations tiennent une comptabilité de ces heures, ce qui n'est pas systématiquement le cas, tant s'en faut. Mais une enquête auprès des associations, si elle communiquera le nombre de participations bénévoles, ne permettra jamais d'estimer le nombre total de bénévoles. Seules les enquêtes auprès des ménages pourront le faire puisqu'un bénévole peut avoir plusieurs participations dans différentes associations. Autrement dit, l'enquête auprès des ménages reste absolument nécessaire. C'était le sens de la préconisation, émise par le congrès international des statisticiens du travail de 2008, qui consistait à adjoindre un module « bénévolat » aux enquêtes nationales sur la force de travail (l'Enquête emploi en France). Cette préconisation risque fort de ne pas trouver un écho enthousiaste auprès de la statistique publique française pendant encore un certain temps.

Pourtant, il est absolument indispensable qu'une démarche d'observation pérenne du bénévolat soit mise en place. Si ce n'est pas possible sous la forme de l'adjonction d'un module bénévolat à l'Enquête emploi ou à l'enquête SRCV, il faut une réplique périodique, tous les cinq ans par exemple comme le recommandait en 2010 la commission du CNIS que présidait Édith Archambault, d'une enquête du type de celle de l'INSEE en 2002.

En guise de conclusion, notons qu'une autre forme de travail prendra peut-être davantage d'importance demain dans l'ESS et plus particulièrement dans les associations, du moins si les intentions affichées par les pouvoirs publics se concrétisent. J'évoque ici le volontariat qui prend notamment la forme du service civique. Jusqu'à présent, nous avons l'engagement de service civique pour les moins de 25 ans et le volontariat de service civique pour les plus de 25 ans. Ce dernier a été transformé par la loi ESS de 2014 en volontariat associatif et il est question d'augmenter le volume de ces formes de travail. Le volontariat n'est ni du salariat ni du bénévolat. On peut penser que l'enquête « Associations 2014 » de l'INSEE permettra de

documenter l'usage de ce volontariat comme elle pourra peut-être renseigner également sur les mises à disposition de salariés.

À propos de ces mises à disposition, et ce sera ma conclusion, je voudrais vous soumettre une de mes interrogations : dans le domaine associatif de l'éducation, faut-il, comme tel est le cas à ma connaissance dans les statistiques publiées par l'INSEE sur l'emploi dans l'ESS, intégrer les enseignants des associations d'enseignement privé sous contrat alors même que ces enseignants sont rémunérés par l'État ? La question est posée.